

 <p>CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES POLE DE CANCEROLOGIE</p>	DOCUMENT INFORMATIF : <b>NOTE D'INFORMATION EN VUE DU DON DE CELLULES SOUCHES PERIPHERIQUES (donneur volontaire)</b>		7120-DI-OPC- PRG-065
	Processus : Prise en charge du patient – Planification-Programmation Rubrique de classement Intranet : onglet Pôles/Direct°, Pôle de Cancérologie	Page 1 / 2	Version n°2 Mise à jour le : 02/12/2008

Vous avez accepté de donner vos Cellules Souches Périphériques (C.S.P.) pour un malade à qui les médecins d'une équipe spécialisée, ont proposé une greffe de C.S.P allogénique. Ce traitement consiste à détruire les cellules malades et à les remplacer par des cellules saines, les vôtres.

Ce don est rendu possible par la compatibilité tissulaire entre vos cellules et les cellules du malade. Cette compatibilité a été établie grâce à un typage HLA, examen qui a été fait sur un échantillon de sang. D'autres prélèvements de sang pourront être nécessaires pour affiner le degré d'identité entre vous et le receveur, avant et éventuellement au moment du prélèvement de C.S.P.

La compatibilité entre le malade et vous même ayant été établie, un certain nombre d'examens sont indispensables :

- **D'une part** ceux réalisés lors d'une consultation avec un médecin de notre service au cours de laquelle seront réalisés :
  - Une interview où vous seront demandées les maladies que vous avez pu avoir, les éventuelles allergies, les médicaments que vous prenez habituellement et les voyages que vous avez effectués.
  - Un examen clinique, une radiographie pulmonaire et un électrocardiogramme,
  - Un prélèvement sanguin comportant une numération-formule complète, un bilan de coagulation, une détermination du groupe sanguin, un ionogramme sanguin, et un test de grossesse éventuellement.
- **D'autre part** ceux obligatoires à la recherche de marqueurs biologiques d'infection, et lorsque cela est techniquement possible d'infectivité pour les affections suivantes :
  - Infection par les virus HIV 1 et 2 et HTLV 1 et 2,
  - Infection par le cytomégalovirus, par le virus Epstein-Barr
  - Hépatites B et C, syphilis, toxoplasmose.

Vous serez tenu informé des résultats de tous ces examens dont la normalité permettra la réalisation du don de moelle osseuse.

### **Le don de cellules souches périphériques se déroule de la façon suivante :**

Le prélèvement de C.S.P. est réalisé après injections au donneur d'un médicament, appelé facteur de croissance, qui fait passer transitoirement les cellules de la moelle osseuse dans le sang. Cette méthode a été utilisée depuis près de 10 ans, chez plusieurs dizaines de milliers de patients majeurs pour réaliser des autogreffes, et chez plusieurs milliers de donneurs sains familiaux ou non pour réaliser des allogreffes. L'utilisation du facteur de croissance peut-être contre-indiquée ; c'est pourquoi un interrogatoire médical ciblé et un bilan médical biologique particulier seront effectués chez le donneur, avant toute prescription.

Votre traitement, permettant la mobilisation des CSP dans le sang débute 4 à 5 jours avant le prélèvement et comporte une injection par jour de facteur de croissance. Ces injections sous-cutanées peuvent être faites à domicile par une infirmière. Ce traitement produit une élévation du nombre de globules blancs, et un passage dans le sang des cellules de la moelle, ce qui est le but recherché.

Au 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> jour de ce traitement, vous vous rendrez à l'hôpital puis à l'EFS de Nantes (Etablissement Français du Sang) pour un prélèvement sanguin permettant de récupérer vos cellules.

Ce prélèvement appelé cytophèrese, est pratiqué à l'aide d'une machine : le séparateur de cellules, qui est relié à vos veines à l'aide de deux aiguilles. Le médecin responsable s'assure au préalable de la qualité de votre état veineux et vous explique en détail l'ensemble de la procédure.

Une séance peut durer de 3 à 5 heures, pendant lesquelles votre sang circule dans la machine qui sélectionne, trie et récupère les cellules avant de vous restituer vos autres cellules sanguines. Une, deux, ou trois séances peuvent être rendues nécessaires, selon le nombre de cellules demandées pour le bénéfice du patient.

Cette procédure qui est bien tolérée, est la même que celle employée tous les jours par les centres de prélèvement dans le monde entier. Elle entraîne, tout de même, une diminution transitoire et modérée des plaquettes. La numération-formule sanguine et plaquettaire revient rapidement à la normale après les modifications induites par l'administration du facteur de croissance et les cytophèreses.

En cas d'échec de prélèvements par cytophèreses, il pourra vous être demandé de réaliser un prélèvement médullaire qui nécessite une anesthésie générale. Enfin, en cas de problèmes de prise du greffon ou de progression documentée de la maladie chez le patient, il pourra vous être demandé de réaliser un prélèvement sanguin par cytophèreses ne nécessitant pas de stimulation par facteurs de croissance afin de récupérer des lymphocytes, globules blancs pouvant permettre la prise définitive du greffon et un effet antitumoral contre la maladie du patient.

### Quelles sont les conséquences du don ?

Ce prélèvement n'a pas de conséquences connues à long terme. A court terme, elles peuvent être responsables de douleurs. Ces douleurs se manifestent au niveau des os, à la suite de l'administration du facteur de croissance. Ces douleurs ne durent pas plus de quelques jours au maximum (5 à 7 jours). Un traitement antalgique vous sera prescrit, que vous prendrez en cas de douleur.

On vous demandera de remplir un questionnaire, pour exprimer votre satisfaction ou d'éventuelles remarques. Il vous sera également communiqué les coordonnées d'un correspondant médical que vous, ou votre médecin traitant, pourrez ainsi aisément joindre pour des questions éventuelles ou s'il survenait un quelconque problème au 02.40.08.42.09 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h. Toutes les dépenses liées à ce don (transport, examens de sang, hospitalisation) seront entièrement prises en charge par le CHU de Nantes.

La loi stipule que vous et vos représentants légaux êtes libres à tout moment de vous désister, sachant qu'une telle décision prise après le début du traitement précédent la greffe et visant à détruire la moelle du receveur (soit 8 jours avant votre prélèvement) peut lui être fatale.

Dans notre expérience, très peu de donneurs sains ont souffert de complications « tardives » notamment d'ordre psychologique. Il faut en effet savoir que la greffe allogénique peut ne pas réussir : la rechute peut survenir, ainsi que des réactions immunologiques liées à la greffe. Ces complications potentiellement mortelles, sont liées à des réactions cellulaires indépendantes de la volonté du donneur et dont il n'est pas responsable. Le don de cellules souches périphériques est fait à la demande des médecins compétents, qui ont jugé en leur âme et conscience que cette greffe offrait, malgré ces risques, la meilleure chance de survie au (à la) patient(e).

Il est possible qu'un deuxième don de sang ou de moelle soit nécessaire, en cas de rejet de greffe ou de rechute.

Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance en détail des renseignements concernant le prélèvement de cellules souches périphériques nécessaire à la réalisation de la greffe et consent à ce prélèvement. J'ai eu l'occasion de discuter de ce prélèvement de cellules souches périphériques et de poser les questions que je voulais poser. J'ai noté que ce document ne constituait pas une décharge de responsabilité. J'ai été informé(e) des principaux risques par le Dr ..... qui a répondu à toutes les questions posées.

**Date :**

**Donneur\***

**Nom :**

**Signature :**

\*ou son représentant légal